



Coordination Nationale Infirmière

270 Bd Sainte Marguerite
13009 MARSEILLE
6508 / RC 1249 / I



Marseille, le 20 janvier 2006

COMPTE RENDU DU RENDEZ VOUS AU MINISTERE DU 19 JANVIER 2006 SUR LE GROUPE L M D

La seconde réunion ministérielle concernant la réforme des études d'infirmiers et leurs intégration dans le cursus européen LMD a eu lieu le 19 janvier 2006.

La Coordination Nationale Infirmière, Syndicat Professionnel Infirmier, y participait avec d'autres organisations professionnelles. Nous avons pu apprécier une nette évolution dans la prise en compte par le ministère de la volonté commune de la profession d'intégrer ce cursus universitaire.

Les représentants du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la santé ont affirmés que **la licence attribuée en formation initiale sera universitaire et non professionnelle.**

Le principe de la recherche universitaire est acquis et pris en compte dans la mise en place de cette réforme.

Ceci répond à deux demandes majeures de notre organisation syndicale et de l'ensemble des organisations représentées.

Un cahier des charges va être constitué grâce aux différents travaux fournis par les organisations professionnelles et un projet de contenu pédagogique va être constitué par la DHOS, la DGS et l'enseignement supérieur.

La CNI se félicite, tout en restant vigilante, de la nouvelle orientation prise par ce groupe de travail et de la volonté commune d'aboutir, ceci dans l'intérêt de notre profession.

Quand cette reconnaissance universitaire sera acquise la CNI avec l'ensemble de la profession se battra afin d'obtenir la reconnaissance salariale qui lui est due.

Le Vice Président,
MUREAU.D